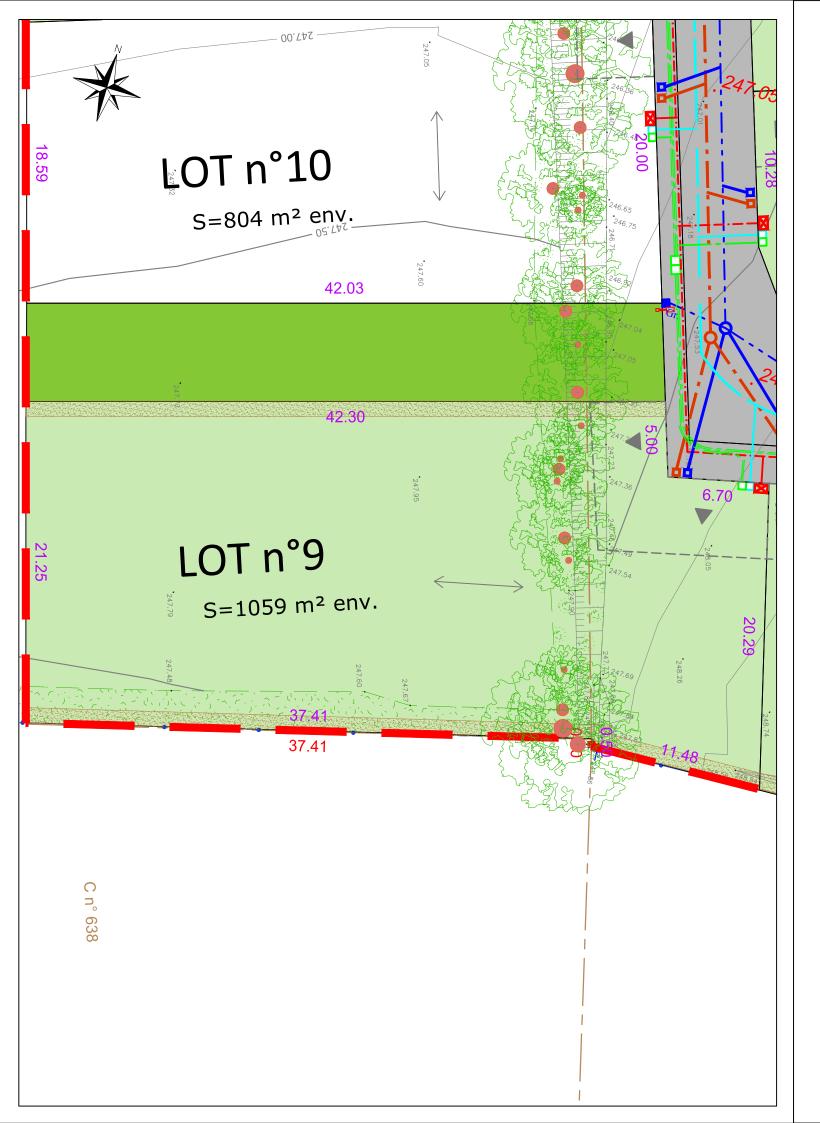
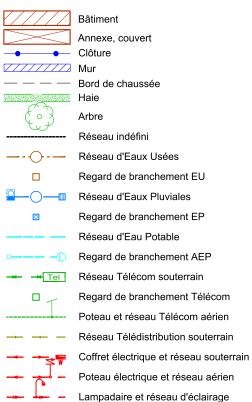
		_
	ΓΕΜΕΝΤ DE L'AIN	DÉPART
	DE CONDEISSIAT	COMMUNE
	ement du quartier DIN DE L'IRANCE"	Aménag "LES JAR BATISSEUR DE BIEN VIVRE Adresse: Route of
	de Neuville Les Dames - RD n° 64	BATISSEUR DE BIEN VIVRE Adresse: Route o
Ξ	NTE PROVISOI	PLAN DE VE
	REFERENCES CADASTRALES	Lot n°9
	Lieudit : "Au Village" Section et Parcelle : B n°796p et C n°87	
	de situation chelle: 1/2000	Route de Neuville Les Dames
2,643	Bn. 687 Bn. 687 Bn. 687	Route Care Control of the Control of
643	Bn. 687	Ca & & & & & & & & & & & & & & & & & & &
	9 Cn° 638 Cn° 425	Lot n°s
2000	Date Commentaires	Référence : 25B-0734 Echelle: 1/250 Version
<i>ٽ</i>	Date Commentaires 03.11.2025 Plan de vente provisoire	Référence : 25B-0734 Echelle: 1/250 Version 1
To 1	Date Commentaires 03.11.2025 Plan de vente provisoire	Référence : 25B-0734 Echelle: 1/250 BERTHET LIOGIER CAULFUTY AIN 41 boulevard VC 1000 BOURG-E 04.74.21.99.80



LEGENDE ETAT DES LIEUX



Emprises cessibles

Voirie (enrobé)

Trottoir (enrobé silico-calcaire)

Stationnements (enrobé)

Espaces verts

Arbres plantés par l'aménageur

Bloc boîtes aux lettres

Candélabres

Altitude du projet

Aire d'accès non clôturée à créer (accès au choix pour le lot 9)

Sens du faîtage principal

Arbres à conserver (abattage autorisé pour la création des accès)

Aménagement paysager linéaire à créer par l'acquéreur

LEGENDE PROJET

Périmètre

LEGENDE FONCIER

Application cadastrale figurative
Point matérialisé / non matérialisé
Borne OGE existante
Piquet, Clou d'arpentage, Tige de fer
Borne OGE nouvelle
Limite de propriété
(sous condition de validation des riverains)
Signe d'appartenance de limite

RATTACHEMENTS:

Planimétrie : Système de projection planimétrique RGF93-CC46

Altimétrie: Système d'altitude normale NGF-IGN 69 approchées,

Définie par système GPS.

NOTA:

- L'application graphique des limites cadastrales ne constitue pas une délimitation périmétrique de la propriété et ne saurait engager la responsabilité du Géomètre-Expert sur ce point.
- Les cotes et surfaces figurant sur ce plan sont indicatives. Elles seront définitives après bornage du terrain.
- L'acquéreur doit consulter le plan de composition, le règlement de lotissement et le Plan Local d'Urbanisme avant tout établissement de projet sur un lot.
- L'emplacement des réseaux est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié suite à des impératifs de chantier.
- Seul le plan de récolement des travaux indiquera les éléments définitifs de réseaux.